# Opération de Développement Rural / Agenda 21 local de Braine-le-Château

## Résumé


En 2007, la Commune de Braine-le-Château a décidé d'initier une Opération de Développement Rural (ODR).

Les ODR sont des dynamiques participatives de développement global des zones rurales. Touchant à toutes les façettes de la vie locale (social, environnement, culture, économie), les ODR débouchent sur une vision globale pour les dix années à venir de la Commune, sur des objectifs opérationnels précis et sur une programmation de projets concrets. La stratégie communale est formulée dans un Programme communal de Développement rural (PCDR)

Enfin, les ODR ont également pour vocation de valoriser la dimension rurale de ces Communes.

Les ODR sont régies par un Décret régional de 1991. Dans sa déclaration de politique régionale 2009-2014, le gouvernement wallon a marqué sa volonté de moderniser le Décret "Développement rural" notamment dans la philosophie des Agenda 21 locaux. Les ODR possèdent en effet déjà de nombreux acquis d'une démarche de développement durable.

A la demande du Ministre de la Ruralité, une expérience pilote est actuellement menée avec 27 Communes volontaires pour identifier les points d'amélioration à apporter aux ODR pour qu'elles répondent pleinement aux caractéristiques des Agenda 21 locaux.

Braine-le-Château est une des 27 Communes s'étant portées volontaires pour élaborer un PCDR/Agenda 21 local.


## Eléments de contexte

La Commune de Braine-le-Château a décidé d'initier une ODR/A21L pour trois raisons principales :

- pour maintenir la dimension rurale d'une Commune en profonde mutation depuis une quinzaine d'année (pression urbanistique, arrivée importante de nouveaux habitants, vieillissement de la population, modification des habitudes de vie,...).
- avoir une vision stratégique cohérente, de long terme et participative face à ces enjeux locaux.
- Insuffler une vision de développement durable du territoire.

## Objectifs

Toute la stratégie du PCDR/A21L s'articule autour d'un grand défi "porte-drapeau" :

"Braine-le-Château, ensemble pour vivre notre ruralité, demain"

Le PCDR/A21L comprend six axes de développement :

- Institution porteur(s) de l'expérience
  Administration communale de Braîne-le-Château
- Institution partenaire(s) de l'expérience
  - Fondation Rurale de Wallonie- Equipe Brabant-Hesbaye
- Période de déroulement
  Début 2007 : décision du Conseil communal d'initier une ODR Avril 2010 : approbation du projet de PCDR par le Conseil communal Octobre 2010: approbation du PCDR par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans.
- Territoire
  Tout le Brabant Wallon
  - Braine-le-Château
- Contacts
  
  Nicolas Bosmans
  n.bosmans@frw.be
  081 420 490
  

- Préserver et l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel;
- Mettre en place une politique coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation;
- Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine;
- Viser la mobilité durable des habitants notamment via l'aménagement de l'ancienne ligne 115;
- Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales;
- Favoriser l'implication de tous les acteurs de la dynamique sociale villageoise.

## • Milieu de vie

Milieu rural

## • Démarches et actions

La population a été mobilisée à tous les stades d'élaboration du PCDR/A21L.

Dans un premier temps, un cycle important de consultation de la population a été organisé afin de réaliser un "diagnostic participatif" de la commune.

Ensuite une Commission locale de Développement rural (CLDR), composée de 3/4 de citoyens et 1/4 d'élus, s'est attelée à construire la stratégie de développement pour les 10 ans à venir. Dans ce cadre, des groupes de travail thématiques ouverts à tous ont également été organisés.

Le PCDR/A21L a débouché sur 26 objectifs opérationnels et 27 projets concrets à mettre en œuvre endéans les dix ans.

Une série d'actions mobilisatrices ont également été mise en place dès le début de l'initiative.

Pour plus d'informations sur les projets : www.braine-le-chateau.be

## • Moyens

La Commune a reçu l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie pour l'élaboration et la mise en oeuvre de l'ODR. Celle-ci a essentiellement un rôle d'animation des réunions citoyennes et techniques, de guidance méthodologique et de conseil.

Un auteur de projet a été désigné pour la réalisation du PCDR.

Un agent communal est "agent relais" du PCDR/A21L. Il a été engagé dans le contexte de l'ODR. Conseiller en environnement, il est partiellement subsidié par la Région wallonne mais doit jusitifier une part de sont travail dans la mise en place d'un A21L (AGW de

2007).

- **Evaluation et enseignement**

Le PCDR/A21L apporte une ligne directrice pour le développement global de la Commune les dix prochaines années.

Cette stratégie est construite et mise en oeuvre avec la population et le personnel communal.

Des lieux constructifs de dialogues sont également mis en place :

- entre les élus et les citoyens (CLDR,...)

- entre les différents services du personnel communal (plateforme interservice).

- **Prespectives envisagées**

La mise en œuvre du PCDR/A21L vient seulement de commencer !

Approuvé en octobre 2010 par le gouvernement wallon, la Commune a dix ans maintenant pour mettre en œuvre sont programme.